



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU CARCASSONNAIS

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL
DU 03 JUIN 2010**

SOMMAIRE

DELIBERATION N°001 – EXERCICE 2010 – SERVICE DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE ET D’ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SURTAXES COMMUNAUTAIRES ET TARIFS REGIES COMMUNAUTAIRES.....	4
DELIBERATION N°002 – BUDGETS PRIMITIFS 2010 – EAU POTABLE DELEGATION – EAU POTABLE REGIE – ASSAINISSEMENT DELEGATION – ASSAINISSEMENT REGIE	13
DELIBERATION N°003 – BUDGETS ANNEXES M49 – GESTION EN AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS – DECISIONS MODIFICATIVES N°2	7
DELIBERATION N°004 - GESTION EN AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS – CONSTRUCTION D’UN CHATEAU D’EAU A MONTREDON.....	11

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CARCASSONNAIS
CONSEIL DU 3 JUIN 2010

DELIBERATION N°001 – EXERCICE 2010 – SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SURTAXES COMMUNAUTAIRES ET TARIFS REGIES COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : Monsieur COMBETTES

Il est rappelé que d'après les termes de l'article L. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « Les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ».

Au vu des Budgets Primitifs 2010 Eau et Assainissement, exploités en délégation et afin d'équilibrer ceux-ci il convient d'adopter l'évolution de la part communautaire des services en délégation de 0,05 €/ m³ :

Communes	Eau potable		Assainissement	
	Part communautaire 2009 HT	Part communautaire 2010 HT	Part communautaire 2009 HT	Part communautaire 2010 HT
Alairac ¹	0.3500 €/m ³	0.4000 €/m ³	0.4000 €/m ³	0.4500 €/m ³
Berriac	0.0600 €/m ³	0.1100 €/m ³	0.3700 €/m ³	0.4200 €/m ³
Carcassonne	0.0610 €/m ³	0.1110 €/m ³	0.3700 €/m ³	0.4200 €/m ³
Caux et Sauzens	0.2200 €/m ³	0.2700 €/m ³	0.3000 €/m ³	0.3500 €/m ³
Cavanac	0.3512 €/m ³	0.4012 €/m ³	0.3745 €/m ³	0.4245 €/m ³
Cazilhac	0.4573 €/m ³	0.5073 €/m ³	0.3700 €/m ³	0.4200 €/m ³

¹ Part communale en 2009

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CARCASSONNAIS
CONSEIL DU 3 JUIN 2010

Couffoulens	0.3200 €/m3	0.3700 €/m3	0.7700 €/m3	0.8200 €/m3
Fontiès d'aude	0.2312 €/m3	0.2812 €/m3	0.3023 €/m3	0.3523 €/m3
Montirat ²	0.4700 €/m3	0.7100 €/m3	-	-
Montclar	0.1814 €/m3	0.2314 €/m3	0.1982 €/m3	0.2482 €/m3
Palaja	0.2000 €/m3	0.2500 €/m3	0.0000 €/m3	0.0500 €/m3
Pennautier	0.3600 €/m3	0.4100 €/m3	0.3600 €/m3	0.4100 €/m3
Pezens	0.2200 €/m3	0.2700 €/m3	0.3300 €/m3	0.3800 €/m3
Rouffiac d'aude ³	1.0000 €/m3	0.6360 €/m3	0.6000 €/m3	0.6500 €/m3
Roullens	0.1000 €/m3	0.1500 €/m3	0.0600 €/m3	0.1100 €/m3
Trèbes	0.2174 €/m3	0.2674 €/m3	0.2000 €/m3	0.2500 €/m3
Villemoustaussou	0.1250 €/m3	0.1750 €/m3	0.2500 €/m3	0.3000 €/m3

Au vu des Budgets Primitifs 2010 Eau et Assainissement, exploités en régie et afin d'équilibrer ceux-ci il convient d'adopter l'évolution du prix au m3 de 0,05 € ainsi qu'un prix d'abonnement annuel identique pour toutes les communes à 15,00 € HT / abonné en eau et 15,00 € HT / abonné en assainissement :

Communes	Eau potable (assujetti à la TVA)				Assainissement (non assujetti à la TVA)			
	2009		2010		2009		2010	
	Abon- nement annuel HT	Prix m3 HT	Abon- nement annuel HT	Prix m3 HT ⁴	Abon- nement annuel HT	Prix m3 HT	Abon- nement annuel HT	Prix m3 HT ⁵
Lavalette	25.00 €	1.52 €	15.00 €	1.57 €	-	1.47 €	15.00 €	1.52 €
Leuc	-	1.73 €	15.00 €	1.78 €	-	0.52 €	15.00 €	0.57 €
Mas des Cours	30.00 €	1.00 €	15.00 €	1.05 €	Usagers 100 % SPANC			

² Nouvelle parts communautaires en 2010 suite à la renégociation du contrat de DSP

³ Nouvelle parts communautaires en 2010 suite à la renégociation du contrat de DSP

⁴ Hors redevances Agence de l'eau & Frais de gestion

⁵ Hors redevances Agence de l'eau & Frais de gestion

... / ...

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CARCASSONNAIS
CONSEIL DU 3 JUIN 2010

Preixan	3.79 €	0.90 €	15.00 €	0.95 €	4.00 €	0.90 €	15.00 €	0.95 €
Villedubert	4.74 €	1.31 €	15.00 €	1.36 €	-	1.55 €	15.00 €	1.60 €
Villefloure	14.45 €	1.09 €	15.00 €	1.14 €	-	0.91 €	15.00 €	0.96 €

Nous sollicitons votre accord pour :

- approuver l'évolution des parts communautaires de l'eau et l'assainissement des services exploités en délégation de 0,05 €/ m3 pour l'année 2010,
- approuver l'évolution des prix au m3 de 0,05 € sur l'eau et l'assainissement des services exploités en régie pour l'année 2010,
- approuver le prix de l'abonnement annuel de 15 € HT en eau et 15 € HT en assainissement des communes en régies pour l'année 2010.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte A LA MAJORITE (UN VOTE CONTRE) les propositions ci-dessus énoncées

DELIBERATION N°003 – BUDGETS ANNEXES M49 – GESTION EN AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS – DECISIONS MODIFICATIVES N°2

Rapporteur : Monsieur COSTE

Par Délibération du 6 Mai 2009, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais a approuvé la gestion en autorisation de programme et crédits de paiement, pour :

- l'opération d'extension de la plateforme de compostage des boues,
- l'opération de construction de la station d'épuration de Villalbe.

Aujourd'hui, un ajustement de l'échéancier s'avère nécessaire de façon à prendre en compte les nouveaux montants et échéanciers des opérations comme suit :

↳ **EXTENSION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES BOUES** un réajustement des crédits de paiement est réalisé sur les exercices sans modifier le montant de l'Autorisation de Programme globale qui reste à inchangé à 3 432 520 €.

↳ **CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE VILLALBE** une augmentation du montant l'Autorisation de Programme Globale à hauteur de 1 184 040 € est effectuée pour prendre en compte des compléments de :

- + 59 800 € au niveau du poste de la maîtrise d'œuvre,
- + 598 000 € sur les travaux de la station d'épuration et enfin
- + 526 240 € pour les travaux des conduites de transferts.

Le montant total prévisionnel de l'opération passe après la présente décision modificative n° 2 à 7 235 800 €

Nous sollicitons votre accord sur ces modifications selon les fiches d'identité ci-jointes.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CARCASSONNAIS
CONSEIL DU 3 JUIN 2010

ANNEE BUDGET	2009
LIBELLE OPERATION	EXTENSION DE LA PLATEFORME DE TRAITEMENT DES BOUES
MONTANT INITIAL APGS	3 432 520,00 €

ECHEANCEMENT	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
ECHEANCEMENT INITIAL CP	239 200,00	59 800,00	1 064 440,00	1 064 440,00	1 004 640,00	0,00	3 432 520,00
DECISION MODIFICATIVE N°1	-239 200,00	239 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DECISION MODIFICATIVE N°2		-149 000,00	535 560,00	484 560,00	-871 120,00		0,00
ECHEANCEMENT APRES DM	0,00	150 000,00	1 600 000,00	1 549 000,00	133 520,00	0,00	3 432 520,00

AFFECTATION DE L' APGS

APGSA-1	Maîtrise d'œuvre					
MONTANT	299 000,00 €					
ECHEANCEMENT CP	2009	2010	2011	2012	2013	2014
INSCRIPTION INITIALE	239 200,00 €	59 800,00 €	59 800,00 €	59 800,00 €		
DECISION MODIFICATIVE N°1	-239 200,00 €	239 200,00 €				
DECISION MODIFICATIVE N°2		-149 000,00 €	40 200,00 €	-10 800,00 €		
ENGAGEMENT APRES DM	0,00 €	150 000,00 €	100 000,00 €	49 000,00 €	0,00 €	0,00 €

APGSA-2	Travaux					
MONTANT	3 133 520,00 €					
ECHEANCEMENT CP	2009	2010	2011	2012	2013	2014
			1 004 640,00 €	1 004 640,00 €	1 004 640,00 €	
DECISION MODIFICATIVE N°2			495 360,00 €	495 360,00 €	-871 120,00 €	
ENGAGEMENT APRES DM			1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	133 520,00 €	

TOTAL GENERAL	0,00 €	150 000,00 €	1 600 000,00 €	1 549 000,00 €	133 520,00 €	0,00 €
---------------	--------	--------------	----------------	----------------	--------------	--------

TOTAL AFFECTE 3 432 520,00 € TAUX D'AFFECTATION 100,00%

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CARCASSONNAIS
CONSEIL DU 3 JUN 2010

ANNEE BUDGET	2009
LIBELLE OPERATION	CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE VILLALBE
MONTANT INITIAL APGS	7 235 800,00 €

ECHEANCEMENT INITIAL CP	2009	2010	2011	2012	2013	2014	total
MONTANT CP	239 200,00	119 600,00	1 937 520,00	1 937 520,00	1 817 920,00	0,00	6 051 760,00
DECISION MODIFICATIVE N°1	-239 200,00	239 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DECISION MODIFICATIVE N°2	0,00	0,00	29 900,00	293 020,00	861 120,00	0,00	1 184 040,00
ECHEANCEMENT APRES DM	0,00	358 800,00	1 967 420,00	2 230 540,00	2 679 040,00	0,00	7 235 800,00

AFFECTATION DE L' APGS

APGSA-1	Maîtrise d'œuvre						
MONTANT	657 800,00 €						
ECHEANCEMENT CP	2009	2010	2011	2012	2013	2014	total
ENGAGEMENT INITIAL	239 200,00 €	119 600,00 €	119 600,00 €	119 600,00 €			598 000,00
DECISION MODIFICATIVE N°1	-239 200,00 €	239 200,00 €					0,00
DECISION MODIFICATIVE N°2			29 900,00 €	29 900,00 €			59 800,00
ENGAGEMENT APRES DM	0,00 €	358 800,00 €	149 500,00 €	149 500,00 €	0,00 €	0,00 €	657 800,00

APGSA-2	Travaux SEM						
MONTANT	4 186 000,00 €						
ECHEANCEMENT CP	2009	2010	2011	2012	2013	2014	total
ENGAGEMENT INITIAL			1 196 000,00 €	1 196 000,00 €	1 196 000,00 €		3 588 000,00
DECISION MODIFICATIVE N°1							0,00
DECISION MODIFICATIVE N°2					598 000,00 €		598 000,00
ENGAGEMENT APRES DM	0,00 €	0,00 €	1 196 000,00 €	1 196 000,00 €	1 794 000,00 €	0,00 €	4 186 000,00

APGSA-3	Conduites de transfert						
MONTANT	2 392 000,00 €						
ECHEANCEMENT CP	2009	2010	2011	2012	2013	2014	total
ENGAGEMENT INITIAL			621 920,00 €	621 920,00 €	621 920,00 €		1 865 760,00
DECISION MODIFICATIVE N°1							0,00
DECISION MODIFICATIVE N°2				263 120,00 €	263 120,00 €		526 240,00
ENGAGEMENT APRES DM	0,00 €	0,00 €	621 920,00 €	885 040,00 €	885 040,00 €	0,00 €	2 392 000,00

TOTAL GENERAL	0,00 €	358 800,00 €	1 967 420,00 €	2 230 540,00 €	2 679 040,00 €	0,00 €
----------------------	---------------	---------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	---------------

TOTAL AFFECTE 7 235 800,00 € TAUX D'AFFECTATION 100,00%

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions ci-dessus énoncées

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CARCASSONNAIS
CONSEIL DU 3 JUIN 2010

DELIBERATION N°004 - GESTION EN AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS – CONSTRUCTION D'UN CHATEAU D'EAU A MONTREDON

Rapporteur : Monsieur COSTE

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence Eau Potable, la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais envisage la construction d'un château d'eau au hameau de Montredon.

Ce projet est estimé à 1 420 000 € TTC.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais a adopté, le 4 mars dernier, le principe d'utilisation du mode de gestion en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) pour des investissements pluriannuels selon un règlement financier qui a été également approuvé sur l'ensemble de ces budgets.

Compte tenu du montant de l'opération prévue, nous vous proposons, la création d'une autorisation de programme global au budget primitif 2010 relative à la construction d'un château d'eau à Montredon, selon la fiche individuelle ci-jointe.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CARCASSONNAIS
CONSEIL DU 3 JUN 2010

ANNEE BUDGET	2010
LIBELLE OPERATION	CONSTRUCTION D'UN CHÂTEAU D'EAU A MONTREDON
MONTANT INITIAL APGS	1 420 000,00 €

ECHEANCEMENT INITIAL CP	2010	2011	2012	2013	2014	2015
MONTANT CP	130 000,00	660 000,00	630 000,00	0,00	0,00	0,00
DECISION MODIFICATIVE N°1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DECISION MODIFICATIVE N°2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ECHEANCEMENT APRES DM	130 000,00	660 000,00	630 000,00	0,00	0,00	0,00

AFFECTATION DE L' APGS

APGSA-1	Foncier					
MONTANT	100 000,00 €					
ECHEANCEMENT CP	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ENGAGEMENT INITIAL	100 000,00 €					
DECISION MODIFICATIVE N°1						
DECISION MODIFICATIVE N°2						
ENGAGEMENT APRES DM	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

APGSA-2	Maîtrise d'œuvre					
MONTANT	120 000,00 €					
ECHEANCEMENT CP	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ENGAGEMENT INITIAL	30 000,00 €	60 000,00 €	30 000,00 €			
DECISION MODIFICATIVE N°1						
DECISION MODIFICATIVE N°2						
ENGAGEMENT APRES DM	30 000,00 €	60 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

APGSA-3	Travaux					
MONTANT	1 200 000,00 €					
ECHEANCEMENT CP	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ENGAGEMENT INITIAL		600 000,00 €	600 000,00 €			
DECISION MODIFICATIVE N°1						
DECISION MODIFICATIVE N°2						
ENGAGEMENT APRES DM	0,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL GENERAL	130 000,00 €	660 000,00 €	630 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
----------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------	---------------	---------------

TOTAL AFFECTE 1 420 000,00 € TAUX D'AFFECTATION 100,00%

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions ci-dessus énoncées

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CARCASSONNAIS
CONSEIL DU 3 JUIN 2010

DELIBERATION N°002 – BUDGETS PRIMITIFS 2010 – EAU POTABLE DELEGATION – EAU POTABLE REGIE – ASSAINISSEMENT DELEGATION – ASSAINISSEMENT REGIE

Rapporteur :Monsieur COSTE

Le conseil de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais a voté la prise des compétences eau et assainissement en séance du 24 septembre 2008, avec une prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2009 conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Aude du 31 décembre 2008.

Le budget primitif qui vous est présenté est le deuxième depuis la prise des compétences. Il a été élaboré à partir des éléments recueillis lors des entretiens individuels entre le Vice Président délégué, les Maires des communes membres, et les services de la CAC. Ces échanges ont permis de recenser l'ensemble des travaux à réaliser afin d'établir un plan pluriannuel d'investissement courant de 2010 à 2014.

Par la suite des réunions d'échange collectif organisées au siège de la CAC ont permis de dégager un accord de principe sur une gestion solidaire des problématiques d'eau et d'assainissement mettant fin au cloisonnement artificiel des sous budgets communaux.

	BUDGETS EAU & ASSAINISSEMENT			
	REGIES		DELEGATIONS	
	E.P.	A.E.U	E.P.	A.E.U.
Abonnement	15 € HT	15 € HT	—	—
Part communautaire hausse / m3	0,05 € HT	0,05 € HT	0,05 € HT	0,05 € HT

Le montant de l'augmentation de la tarification communautaire a été également fixé à 0,05 centimes par m3 sur les parts communautaires de l'ensemble des budgets ainsi qu'une part fixe d'abonnement à 15 € pour les budgets en régie.

Les charges à caractère général subsistent et sont désormais réparties globalement entre le budget délégation et le budget régie sur la base des m3 constatés en 2009.

Ces charges à caractère général sont composées de dépenses d'investissement et d'exploitation relatives à des études, des acquisitions, des travaux ou des prestations qui touchent l'ensemble des communes. Pour des raisons pratiques, ces dépenses sont liquidées sur les budgets en délégation et font l'objet d'un remboursement des budgets en régie.

Ces budgets reprennent également les résultats antérieurs reportés provisoires.

Les budgets qui vous sont présentés amorcent, avec des travaux à hauteur de 11 479 625,61 €, le début d'un programme ambitieux d'investissement à réaliser d'ici 2014, tel que défini dans le tableau suivant :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CARCASSONNAIS
CONSEIL DU 3 JUIN 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	Total
BUDGET EAU POTABLE	5 705 533,47 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	25 705 533,47 €
DELEGATION	5 380 269,36 €	4 750 000,00 €	4 750 000,00 €	4 750 000,00 €	4 750 000,00 €	24 380 269,36 €
REGIE	325 264,11 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	1 325 264,11 €
BUDGET ASSAINISSEMENT	5 774 092,14 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	25 774 092,14 €
DELEGATION	5 380 269,36 €	4 750 000,00 €	4 750 000,00 €	4 750 000,00 €	4 750 000,00 €	24 380 269,36 €
REGIE	393 822,78 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	1 393 822,78 €
TOTAL DES TRAVAUX	11 479 625,61 €	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	51 479 625,61 €

1. BUDGETS EAU POTABLE

1.1. EN GESTION DELEGUEE

Ce budget EAU POTABLE en gestion déléguée regroupe 17 communes depuis l'intégration de la commune d'Alairac dans la Communauté d'Agglomération.

Ce budget s'élève à 10 514 635,98 € dont 6 883 093,25 € en section d'investissement et 3 631 542,73 € en section d'exploitation.

SECTION D'INVESTISSEMENT

6 883 093,25 €

Les crédits inscrits comprennent les reports de crédits 2009 de 613 011,43 € en dépenses et de 554 716,31 € en recettes.

DEPENSES

Les dépenses de la section sont les suivantes :

- Le programme d'investissement 2010 de 5 380 269,36 € qui comprend :
 - Les dépenses d'investissement qui impactent les deux budgets Eau Potable où l'on trouve :
 - L'étude du schéma directeur d'alimentation en eau potable estimée à 478 400 € TTC,
 - L'acquisition de matériel informatique et de mobilier de bureau, 4 000 €
 - L'acquisition d'un véhicule de service pour le contrôleur de travaux en cours de recrutement 13 000 €
 - Une provision de 35 880 € est également inscrite pour faire face aux travaux imprévus sur les réseaux.

Le montant total des dépenses d'investissement à répartir est de 540 208,53 € dont 16 512,76 € à imputer au budget Eau Potable régie.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CARCASSONNAIS
CONSEIL DU 3 JUIN 2010

- o les programmes individualisés demandés par les communes citées ci-dessus 4 710 060,83 €,
- o Les crédits ouverts au titre de l'opération de programme : « Construction d'un château d'eau à Montredon » avec 130 000 € sur l'exercice 2010 dont 100 000 € pour l'acquisition foncière de l'opération et 30 000 € pour la maîtrise d'œuvre. Cette opération estimée à 1 420 000 € est échelonnée selon l'échéancier ci-après.

ANNEE BUDGET	2010					
LIBELLE OPERATION	CONSTRUCTION D'UN CHATEAU D'EAU A MONTREDON					
MONTANT INITIAL APGS	1 420 000,00 €					
ECHÉANCEMENT INITIAL CP	2010	2011	2012	2013	2014	2015
MONTANT CP	130 000,00	660 000,00	630 000,00	0,00	0,00	0,00

- le remboursement du capital de la dette 351 832,96 €,
- des reversements à l'Agence de l'eau 346 400 €,
- les écritures relatives au remboursement de la TVA 727 883,54 € ainsi que celles des amortissements des subventions 76 707,39 €,

RECETTES

Le budget s'équilibre en recettes par :

- L'excédent antérieur reporté de 90 140,98 €,
- La DGE (subventions accordées avant le transfert de la compétence) 64 420,29 €
- Les subventions à hauteur de 1 602 177,94 € qui englobent les financements des divers organismes (l'Agence de l'Eau, Conseil Régional, Département), des remboursements relatifs aux travaux et à la TVA des communes de Carcassonne et de Berriac et la participation aux charges communes du budget « Eau Potable » régie de 16 512,76 €).
- L'Emprunt 630 000 € (dont 347 641,58 € en reports),
- Le reversement de la TVA par les délégataires 1 455 241,92 €,
- Les dotations aux amortissements 426 648,52 €,
- Le virement de la section d'exploitation 2 614 463,60 €,

... / ...

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CARCASSONNAIS
CONSEIL DU 3 JUIN 2010

SECTION D'EXPLOITATION

3 631 542,73 €

DEPENSES

On trouve en dépenses :

- Les charges générales de fonctionnement pour un montant de 230 822 € qui comprennent :
 - Les charges communes fournitures administratives, téléphone, entretien et fonctionnement des véhicules de service (assurance, carburant...), formation des agents, ainsi que les frais de mission ou de déplacements y afférents 79 300 €
 - Des achats d'eau aux syndicats hydrauliques 120 100 €
 - Des honoraires 23 322 €
 - Des frais d'annonces et insertions, de réception et de maintenance 8 100 €
- Des frais de personnel 180 652,33 €
- Les intérêts de la dette 143 031,20 €
- Des charges exceptionnelles (titres annulés sur exercice antérieur) 1 892,71 €
- Les diverses dotations aux amortissements 426 648,52 €
- Des dépenses imprévues 34 032,37 €
- Et enfin le virement à la section d'investissement 2 614 463,60 €

RECETTES

La section s'équilibre en recettes par :

- L'excédent antérieur reporté de 2 751 464,22 €
- Les produits issus de la vente d'eau, des surtaxes perçues, et enfin des produits divers de gestion courante 789 266,56 €
- Des subventions d'exploitation de l'Agence de l'Eau 6 228,00 €
- La participation aux charges à caractère général « Eau Potable » des communes en régie 7 876,56 €
- L'amortissement des subventions 76 707,39 €

1.2. EN REGIE

Ce budget EAU POTABLE Régie regroupe 6 communes à savoir : Lavalette, Leuc, Mas des Cours, Preixan, Villedubert, et Villefloure.

Ce budget s'élève à 868 601,40 € dont 331 734,23 € en section d'investissement et 536 867,17 € en section d'exploitation.

On rappelle que ce budget est soumis de plein droit au régime de la TVA et donc géré en HT.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CARCASSONNAIS
CONSEIL DU 3 JUIN 2010

SECTION D'INVESTISSEMENT

331 734,23 €

Les dépenses de la section d'investissement concernent :

- Le remboursement du capital de la dette 3 758,12 €,
- Le programme 2010 d'investissement de 325 264,11 € qui intègre : les renouvellements des branchements plomb, l'étude du schéma directeur de l'eau potable ainsi que des travaux définis par les six communes en régie (dont 8 405,55€ de reports et 15 379,33 € représentant la part des communes en régie aux charges à caractère général d'investissement payées sur le budget en gestion déléguée),
- Les écritures d'amortissements des subventions 2 712 €.

RECETTES

Le budget s'équilibre en recettes par :

- Les subventions de l'Agence de l'Eau et du Département, mais aussi de la DGE relative aux subventions accordées avant le transfert de la compétence 74 607 € (reports 39 047 €),
- L'Emprunt 144 247,56 €,
- La TVA relative aux charges générales payées par le budget en gestion déléguée 262,58 €
- Le virement de la section de fonctionnement 40 412,46 €,
- Les dotations aux amortissements 23 117,45 €,
- L'excédent antérieur reporté 49 087,18 €

SECTION D'EXPLOITATION

536 867,17 €

DEPENSES

Les inscriptions en dépenses portent sur :

- Des charges courantes de fonctionnement : achats d'eau aux syndicats hydrauliques, frais d'électricité, fournitures et petits équipements, entretien réparation 404 285,74 €. A noter que 178 053,40 € constituent un reversement de la taxe d'assainissement sur le budget assainissement régie, cette somme est encaissée sur ce budget pour éviter une double gestion administrative du rôle.
- Des frais de personnel 42 939,62 €,
- Les reversements des parts syndicales et de l'Agence de l'Eau 21 034,03 €,
- Les intérêts de la dette 5 077,87 €,
- Les diverses dotations aux amortissements 23 117,45 €,
- Et enfin le virement à la section d'investissement 40 412,46 €.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CARCASSONNAIS
CONSEIL DU 3 JUIN 2010

RECETTES

La section s'équilibre en recettes par :

- Les produits issus de la vente d'eau, des redevances pour pollution d'origine domestique, et enfin des produits de taxes assainissements 437 665,01 €,
- L'amortissement des subventions 2 712 €.
- L'excédent antérieur reporté 96 490,16 €.

2. BUDGETS ASSAINISSEMENT

2.1. EN GESTION DELEGUEE

Ce budget Assainissement en gestion déléguée regroupe 16 communes à savoir : Alairac, Berriac, Carcassonne, Caux et Sauzens, Cavanac, Cazilhac, Couffoulens, Fontiès d'Aude, Montclar, Palaja, Pennautier, Pezens, Rouffiac d'Aude, Roullens, Trèbes et Villemoustaussou.

Ce budget s'élève à 11 790 168,15 € dont 7 579 380,62 € en section d'investissement et 4 210 787,53 € en section d'exploitation.

SECTION D'INVESTISSEMENT

7 579 380,62 €

Les crédits inscrits comprennent les reports de crédits 2009 qui s'élèvent en dépenses à 273 747,94 € et en recettes à 1 366 610,89 €.

DEPENSES

Les dépenses de la section sont les suivantes :

- Le programme d'investissement 2010 de 5 380 269,36 € qui comprend :
 - Les dépenses relatives aux opérations qui touchent l'ensemble des communes y compris celles dont la gestion est en régie. Ces dépenses comprennent :
 - Le report au titre de l'actualisation du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération de Carcassonne 162 829,42 €
 - Le marché à bon de commande permettant d'effectuer des travaux d'assainissement, d'amélioration ou d'extension des réseaux 329 983,90 € TTC dont 29 983,90 de crédits reportés,
 - Les deux opérations en autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CARCASSONNAIS
CONSEIL DU 3 JUIN 2010

↳ L'extension de la plateforme de compostage des boues de Saint Jean estimée à 3 432 520 € avec une inscription de 150 000 € d'honoraires de maîtrise d'œuvre en 2010,

ANNEE BUDGET	2009
LIBELLE OPERATION	EXTENSION DE LA PLATEFORME DE TRAITEMENT DES BOUES
MONTANT INITIAL APGS	3 432 520,00 €

ECHANCEMENT	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
ECHANCEMENT INITIAL CP	239 200,00	59 800,00	1 064 440,00	1 064 440,00	1 004 640,00	0,00	3 432 520,00
DECISION MODIFICATIVE N°1	-239 200,00	239 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DECISION MODIFICATIVE N°2		-149 000,00	535 560,00	484 560,00	-871 120,00		0,00
ECHANCEMENT APRES DM	0,00	150 000,00	1 600 000,00	1 549 000,00	133 520,00	0,00	3 432 520,00

↳ La construction de la station d'épuration de Villalbe estimée à 7 235 800 € avec une inscription de 358 800 € d'honoraires de maîtrise d'œuvre sur l'exercice.

ANNEE BUDGET	2009
LIBELLE OPERATION	CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE VILLALBE
MONTANT INITIAL APGS	7 235 800,00 €

ECHANCEMENT INITIAL CP	2009	2010	2011	2012	2013	2014	total
MONTANT CP	239 200,00	119 600,00	1 937 520,00	1 937 520,00	1 817 920,00	0,00	6 051 760,00
DECISION MODIFICATIVE N°1	-239 200,00	239 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DECISION MODIFICATIVE N°2	0,00	0,00	29 900,00	293 020,00	861 120,00	0,00	1 184 040,00
ECHANCEMENT APRES DM	0,00	358 800,00	1 967 420,00	2 230 540,00	2 679 040,00	0,00	7 235 800,00

- L'acquisition d'un véhicule de service 12 500 €,
- L'acquisition de matériel et de logiciel informatique 2 500 €,
- Du mobilier de bureau 1 500 €,

Soit un total des dépenses d'investissement de 855 283,90 € et une participation du budget en régie de 205 237,54 €.

- o Des programmes individualisés de travaux demandés par les communes citées ci-dessus (4 229 989,29 € dont reports 80 934,62 €).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CARCASSONNAIS
CONSEIL DU 3 JUIN 2010

- Remboursement de la part capital de la dette 790 304,60€,
- Des écritures relatives au remboursement de la TVA ainsi que celles des amortissements des subventions 1 159 097,14 €,
- Du déficit antérieur reporté 381 876,27 €

RECETTES

Le budget s'équilibre en recettes par :

- Les subventions de l'Agence de l'Eau et du Département, ainsi que la DGE et le remboursement du budget assainissement régie 1 567 316,32 € (dont 711 058,79 en reports),
- L'Emprunt 2 215 000 € (dont 655 552,10 € de reports),
- Le reversement de la TVA par les délégataires 1 649 583,72 €,
- Le virement de la section de fonctionnement 904 392,55 €,
- Les dotations aux amortissements 1 243 088,03 €

SECTION D'EXPLOITATION

4 210 787,53 €

DEPENSES

Sont portés en dépenses :

- Des charges courantes de fonctionnement ou l'on retrouve :
 - Les charges à caractère général imputables aux deux budgets assainissement 120 682,29 €,
 - Des prestations de service, des assurances dommages ouvrages des frais d'études frais d'électricité, entretien réparation et les redevances versées à l'Agence de l'Eau de 95 701,58 €,
 - Le reversement de la prime d'épuration de l'Agence de l'Eau à la Lyonnaise des eaux 60 000 €,
- Des frais de personnel : 313 651,47 €,
- Les intérêts de la dette 624 903,02 €,
- Les diverses dotations aux amortissements 1 944 543,34 €,
- Des dépenses imprévues 146 913,28 €,
- Et enfin le virement à la section d'investissement 904 392,55 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CARCASSONNAIS
CONSEIL DU 3 JUIN 2010

RECETTES

La section s'équilibre en recettes par :

- Les produits issus de la vente d'eau, des surtaxes perçues, et enfin des produits divers de gestion courante (PRE) 2 248 853,77 €,
- Les subventions d'exploitation pour 597 871,60 €,
- L'amortissement des subventions et les primes d'épuration 301 000 €.
- L'excédent antérieur reporté de 1 063 062,16 €

2.2. EN REGIE

Ce budget ASSAINISSEMENT REGIE regroupe 5 communes à savoir : Lavalette, Leuc, Preixan, Villedubert, et Villefloure.

Ce budget s'élève à 1 760 229,91 € dont 1 362 841,84 € en section d'investissement et 397 388,07 € en section d'exploitation.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1 362 841,84 €

Les crédits inscrits comprennent les reports de crédits 2009 qui s'élèvent en dépenses à 26 428,42 € et en recettes à 407 617,71 €.

Les dépenses de la section d'investissement sont constituées :

- Du remboursement de la part capital de la dette 30 800,73 €,
- Du remboursement de l'avance du budget principal 500 000 €,
- Du programme 2010 d'investissement de 393 822,78 € qui comprend :
 - Les travaux demandés par les communes 188 585,24 € dont 26 428,42€ de reports,
 - La participation aux charges à caractère général de la section d'investissement 205 237,54 € dont 183 598,83 € représentant les parts des marchés de maîtrise d'œuvre de la construction de la station d'épuration intercommunale de Villalbe et de l'extension de la plateforme de compostage des boues de Saint Jean.
- Des écritures relatives aux amortissements des subventions 7 000 €,
- Du déficit antérieur reporté de 431 218,33 €.

RECETTES

Le budget s'équilibre en recettes par :

- Le FCTVA (au titre des exercices antérieurs) 151 120,50 €,
- Les subventions de l'Agence de l'Eau et du Département, ainsi que la DGE 332 811,40 €,
- L'Emprunt 656 217,91€ dont 91 806,31€ en reports et 500 000 € d'avance remboursable du budget principal,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CARCASSONNAIS
CONSEIL DU 3 JUIN 2010

- La TVA des dépenses relatives aux charges générales réalisées sur le budget en délégation 33 305,28 €,
- Le virement de la section de fonctionnement 139 908 €,
- Les dotations aux amortissements 49 478,75 €

SECTION D'EXPLOITATION

397 388,07 €

DEPENSES

Nous trouvons dans cette section du budget :

- Des charges courantes de fonctionnement 57 484,98 €,
- Le remboursement des charges de personnel 57 372 ,90 €,
- Les reversements des parts syndicales et de l'Agence de l'Eau 12 019,18 €,
- Les intérêts de la dette 27 669,51 €,
- Les diverses dotations aux amortissements 49 478,75 €,
- Des dépenses imprévues 20 000 €,
- Une provision sur le chapitre charges exceptionnelles de 33 454,75 €,
- Et enfin le virement à la section d'investissement 139 908 €

RECETTES

La section s'équilibre en recettes par :

- Les produits issus de la vente d'eau, des surtaxes perçues, et des produits divers de gestion courante 259 814,94 €,
- Les subventions d'exploitation 2 569 €,
- L'amortissement des subventions 7 000 €,
- PRE (participation raccordement à l'égout) 1 009,80 €,
- L'excédent antérieur reporté 126 994,33 €

La balance générale des budgets Eau et Assainissement de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais s'établit comme suit :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CARCASSONNAIS
CONSEIL DU 3 JUN 2010

GESTION	BUDGET 2010		TOTAL
	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT	
DELEGUEE			
INVESTISSEMENT	6 883 093,25 €	7 579 380,62 €	14 462 473,87 €
EXPLOITATION	3 631 542,73 €	4 210 787,53 €	7 842 330,26 €
TOTAL	10 514 635,98 €	11 790 168,15 €	22 304 804,13 €
REGIE			
INVESTISSEMENT	331 734,23 €	1 362 841,84 €	1 694 576,07 €
EXPLOITATION	536 867,17 €	397 388,07 €	934 255,24 €
TOTAL	868 601,40 €	1 760 229,91 €	2 628 831,31 €
TOTAL GENERAL	11 383 237,38 €	13 550 398,06 €	24 933 635,44 €

La balance reprenant tous les budgets de la CAC est donc finalisée ainsi :

BALANCE GENERALE / BUDGET PRIMITIF / 2010

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Principal	47 259 314,21	23 493 699,81	70 753 014,02
Agglo'Bus	4 700 938,41	1 399 280,41	6 100 218,82
ZAE Salvaza	11 119,69	11 119,69	22 239,38
ZAE Briolet	25 567,20	25 567,20	51 134,40
ZAE L'europe	209 814,74	209 814,74	419 629,48
ZAE Ferraudière	2 324 012,82	2 214 012,82	4 538 025,64
ZAE Béragne	4 327 251,35	2 778 748,65	7 106 000,00
ZAE Lannolier	3 231 882,10	2 544 093,64	5 775 975,74
ZAE Pôle Santé	104 788,30	104 788,30	209 576,60
SPANC	34 666,00	22 903,91	57 569,91
EAU REGIE	536 867,17	331 734,23	868 601,40
EAU DELEGATION	3 631 542,73	6 883 093,25	10 514 635,98
ASSAINISSEMENT REGIE	397 388,07	1 362 841,84	1 760 229,91
ASSAINISSEMENT DELEGATION	4 210 787,53	7 579 380,62	11 790 168,15
	71 005 940,32	48 961 079,11	119 967 019,43

Monsieur N'DIAYE ne prend pas part au vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions ci-dessus énoncées

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 25